

Foire aux questions

- [A propos du Pôle Santé Chanturgue](#)
- [Chiots et chatons](#)
- [Vaccinations](#)
- [Parasites internes et externes](#)
- [Castration/stérilisation](#)
- [Alimentation](#)
- [Vacances/voyages](#)
- [Maladies/urgences](#)

A propos du Pôle Santé Chanturgue

Comment les urgences sont-elles organisées sur l'Agglomération Clermontoise ?

En dehors des heures d'ouverture de la clinique, les urgences vétérinaires sont assurées par l'ACUV (Agglomération Clermontoise Urgences Vétérinaires).

Veillez appeler au 04.73.14.03.62. Il vous sera alors indiqué le numéro de la clinique vétérinaire assurant les urgences de l'agglomération le jour de votre appel. Vous pourrez ainsi joindre le vétérinaire de garde.

Puis-je venir au Pôle Santé Chanturgue pour un vaccin ou pour une consultation générale ?

Oui. Outre son activité spécialisée, le Pôle Santé Chanturgue propose aussi des consultations générales, des vaccinations, des chirurgies de convenance. Vous pouvez prendre rendez-vous au **04 73 91 55 55**.

Faut-il prendre rendez-vous pour amener son chien, son chat ou son NAC au Pôle Santé Chanturgue ?

Oui (sauf en cas d'urgence vitale). La prise de rendez-vous facilite l'organisation et donc minimise la durée d'attente.

Puis-je faire un stage au Pôle Santé Chanturgue ?

Face au nombre très élevé de demandes de stage, et afin de réserver un encadrement optimal des stagiaires, nous n'acceptons désormais de prendre en stage que les étudiants vétérinaires inscrits en école vétérinaire, ou encore les vétérinaires souhaitant se spécialiser et dont la formation diplômante requiert un stage en clinique vétérinaire.

Chiots et chatons

Je viens d'acquérir un jeune chien ou un jeune chat, que dois-je faire ?

- une visite d'achat est souhaitable pour vérifier que l'animal est en bonne santé et ne présente pas de vices rédhibitoires ou de vices cachés ;
- il est conseillé de le vacciner contre certaines maladies infectieuses : deux injections à un mois d'intervalle puis un rappel annuel ;
- une vermifugation est préconisée : tous les mois jusqu'à l'âge de 6 mois ;
- il faut le traiter contre les puces et les tiques tous les mois ;
- une alimentation pour chiot ou chaton doit lui être administrée, à base de croquettes de bonne qualité.

Comment identifier mon chiot ou mon chaton ?

En principe, votre nouveau compagnon doit déjà avoir été identifié par l'éleveur, l'animalerie ou le particulier qui vous l'a cédé (obligation légale). Si toutefois cela n'avait pas été fait, le meilleur système d'identification est la puce électronique qui est mise en place à la base du cou par voie sous-cutanée sans anesthésie générale. Le numéro de chaque puce est enregistré sur un fichier national.

Si votre compagnon se perd ou est victime d'un accident de la voie publique, cette puce est lisible par un transpondeur, et son numéro permet de vous retrouver et de vous contacter.

Comment trouver un nom à mon chiot ou chaton ?

Vous pouvez bien sûr laisser libre cours à votre imagination, mais, pour les chats ou les chiens de race, le nom doit commencer par la "lettre de l'année".

En 2021, la lettre de l'année sera le "S". La lettre change chaque année en suivant l'ordre alphabétique : 2018 = année du O ; 2019 = année du P ; 2020 = année du R...

Attention, certaines lettres ne sont pas utilisées : K, Q, W, X, Y et Z.

N'hésitez pas à demander à la clinique la liste des noms de l'année pour vous en inspirer...

Vaccinations

Contre quelles maladies puis-je vacciner mon chat?

Contre le typhus (gastro-entérite virale), le coryza, la leucose féline et la rage.

La vaccination peut débuter dès l'âge de 8 semaines pour le typhus et le coryza, et à partir de 3 mois pour la leucose et la rage. Il faut procéder à 2 injections à 1 mois d'intervalle puis à un rappel annuel. La vaccination rage nécessite une identification préalable de votre chat (puce électronique).

Pour prendre un rendez-vous de vaccination au Pôle Santé Chanturgue, téléphonez au **04 73 91 55 55**.

Mon chat ne sort pas : dois-je le faire vacciner et contre quelles maladies ?

Oui, il faut le vacciner contre le typhus et le coryza qui sont des maladies virales qu'il peut attraper même sans aller à l'extérieur. Ces virus sont très résistants dans le milieu extérieur et vous pouvez les ramener sur vous, sous les semelles de vos chaussures...

Contre quelles maladies puis-je faire vacciner mon chien?

Contre la maladie de Carré, l'hépatite de Rubarth, la parvovirose, la leptospirose et la rage.

La vaccination peut débuter dès l'âge de 8 semaines pour la maladie de Carré, l'hépatite de Rubarth et la parvovirose, et à partir de 3 mois pour la leptospirose et la rage. Il faut procéder à 2 injections à 1 mois d'intervalle puis à un rappel annuel. La vaccination rage nécessite une identification préalable de votre chien (puce électronique).

Vous pouvez également, chez les chiens à risque, vacciner contre la toux de chenil (risque majeur dans les collectivités de chiens telles que les pensions canines, les expositions canines, les chenils...) et contre la piroplasmose (risque majeur pour les chiens qui chassent, qui vivent ou se promènent souvent en zones humides (rivières, étangs...) et zones forestières...).

Pour prendre un rendez-vous de vaccination au Pôle Santé Chanturgue, téléphonez au **04 73 91 55 55**.

Dois-je faire vacciner mon animal contre la rage?

La rage est une maladie transmissible à l'Homme et inéluctablement mortelle une fois que les premiers symptômes sont déclarés. Elle fait donc l'objet d'une réglementation très stricte : la vaccination rage, l'identification de votre animal et la détention d'un passeport sont obligatoires pour voyager dans certains pays, pour aller dans certains lieux de vacances (campings...), ou dans les expositions canines.

Et même si la France est déclarée territoire indemne de rage depuis 2001, quelques cas isolés d'animaux enragés "importés" incitent à la plus grande vigilance et rendent la vaccination antirabique fortement conseillée sur le territoire français.

Parasites internes et externes

Dois-je vermifuger mon chien ou mon chat?

Oui. Il est très important de vermifuger régulièrement votre animal même s'il ne présente aucun signe extérieur d'atteinte parasitaire. C'est important pour sa santé, mais aussi pour la vôtre (certains vers peuvent contaminer l'Homme).

Il est recommandé de vermifuger les chiots et les chatons tous les 15 jours jusqu'à l'âge de 3 mois, puis tous les mois jusqu'à l'âge de 6 mois. Ensuite le mode de vie de l'animal détermine le mode de vermifugation annuel : de 2 à 6 fois/an.

Pour les femelles gestantes, demandez-nous des conseils.

Faut-il traiter mon animal contre les puces?

- Oui, car les puces sont responsables de très nombreux problèmes cutanés : démangeaisons, boutons, plaies, infections, allergies...
- Oui, car une puce donne naissance à des centaines voire des milliers d'œufs contenus dans votre environnement. Il faut donc interrompre le cycle de ponte le plus tôt possible.
- Oui, car les puces sont vectrices de maladies pour votre animal : vers intestinaux, hémobartonellose chez le chat.

A quelle période de l'année dois-je traiter mon animal contre les puces?

Toute l'année.

Si les puces sont en théorie plus nombreuses du printemps à l'automne, le chauffage des habitations l'hiver leur permet aussi de résister pendant la saison froide.

Votre animal doit donc être traité tous les mois à l'aide d'antiparasitaires externes (sprays, pipettes...) ou tous les 3 mois avec des comprimés adaptés.

Mon chien ou mon chat a attrapé des tiques, que dois-je faire?

Il faut commencer par retirer la tique. Pour ce faire, il existe des crochets à tiques (disponibles au Pôle Santé Chanturgue) qui permettent de décrocher la tique en douceur sans en laisser un morceau dans la peau de votre animal.

Si votre animal est un chien, il faudra surveiller ensuite l'apparition éventuelle, dans les jours qui suivent le retrait de la tique, de symptômes évoquant la piroplasmose : abattement, fièvre, urines foncées..., et nous consulter rapidement si ces symptômes se manifestent ou si vous avez le moindre doute : la piroplasmose est une maladie grave, potentiellement mortelle.

Comment faire pour protéger mon animal des tiques et des puces?

Il existe des antiparasitaires externes, applicables à votre animal sous forme de "spot-on" (pipette de liquide à appliquer sur la nuque ou le dos de votre animal) ou de spray, et qui le protègent des puces et des tiques. De même, des comprimés antiparasitaires sont disponibles. Renseignez-vous auprès de notre personnel.

Je pars en vacances, dois-je utiliser un antiparasitaire particulier?

Oui, si vous partez dans le sud de la France, sur le pourtour méditerranéen ou dans les DOM-TOM. Il existe des maladies particulières (leishmaniose, ehrlichiose, dirofilariose...) qui nécessitent des traitements préventifs. N'hésitez pas à contacter les vétérinaires du Pôle Santé Chanturgue avant votre départ.

Castration/stérilisation

Dois-je faire stériliser mon animal?

Oui. Castration et stérilisation évitent beaucoup de désagréments dans la relation propriétaire/animal de compagnie : marquage urinaire, fugues, excitation sexuelle, vocalises... Par ailleurs, il est scientifiquement prouvé que ces interventions diminuent le risque de développement de tumeurs mammaires ou ovariennes, d'infections utérines et de problèmes testiculaires ou prostatiques.

Vers quel âge dois-je faire stériliser mon animal?

- à partir de l'âge de 6 mois chez la chatte et le chat.
- si possible avant l'apparition des premières chaleurs chez la chienne : cela diminue notablement l'incidence des tumeurs mammaires. Attention, l'âge de survenue des premières chaleurs est différent d'une race à l'autre, les chiennes de petite race (Yorkshires, Caniches...) étant plus précoces que les chiennes de grande race (Labradors...).

Mon chat urine partout pour marquer son territoire, la castration est-elle la solution?

Oui. Ce comportement est induit par les hormones sexuelles ; la castration est donc la première étape obligatoire pour faire disparaître le marquage urinaire.

Si l'effet de la castration n'est pas probant, il peut y avoir une composante comportementale au marquage (anxiété) : n'hésitez pas à consulter le Pôle Santé Chanturgue.

Comment se déroule une chirurgie de castration/stérilisation au Pôle Santé Chanturgue?

Il s'agit de chirurgies de convenance sur rendez-vous.

L'animal est amené le matin, à jeun depuis la veille au soir ; il est opéré dans la matinée et repart en fin d'après-midi. Un traitement antidouleur est prescrit.

Comment empêcher un animal de grossir après sa stérilisation?

Les besoins énergétiques des animaux stérilisés sont moindres que ceux des animaux entiers. Il convient donc de modifier l'alimentation de votre animal après sa stérilisation et d'utiliser des aliments adaptés, spécialement étudiés pour limiter le risque de surpoids. N'hésitez pas à nous demander conseil.

Une activité physique est par ailleurs toujours la bienvenue.

Alimentation

Dois-je laisser les croquettes à disposition de mon chat?

Oui, car le comportement alimentaire normal du chat est de manger en petites quantités plusieurs fois dans la journée. Veillez toutefois à ne pas dépasser la dose journalière prescrite sur les paquets de croquettes.

Dois-je laisser les croquettes à disposition de mon chien?

Non. Comme l'Homme, le chien doit manger 2 à 3 fois/jour. Les repas sont administrés à horaires réguliers et la gamelle retirée au bout d'une vingtaine de minutes. Il existe une dose journalière (recommandée sur les paquets de croquettes) à ne pas dépasser.

Puis-je donner des os à mon chien?

Non. L'ingestion d'os est source de nombreux dangers pour les chiens : os qui se coincent en travers du palais ou dans l'oesophage, esquilles osseuses qui se plantent au fond de la gueule, occlusion intestinale, perforation digestive, constipation sévère...

Mon animal est trop gros, que dois-je faire?

Il est souhaitable de prendre rendez-vous en consultation au Pôle Santé Chanturgue afin que nous vérifiions qu'il n'existe pas de maladie sous-jacente (maladie hormonale) et afin que nous puissions vous prodiguer tous les conseils nécessaires : changement du type d'aliment, des habitudes alimentaires, adaptation des doses, des quantités...

Vacances/voyages : précautions et formalités

Quelles sont les exigences à satisfaire pour emmener mon chien ou mon chat à l'étranger ?

- il faut qu'il soit vacciné contre la rage (la vaccination rage n'est possible que chez un animal de plus de trois mois et identifié par tatouage ou puce électronique), et il faut qu'il soit titulaire d'un passeport européen (délivré par le vétérinaire au moment de la première vaccination antirabique) ;
- ATTENTION AU CAS PARTICULIER DE CERTAINS PAYS qui demandent une identification obligatoirement par puce électronique et une sérologie rage (prise de sang) 6 mois avant le départ : Royaume-Uni, Irlande, Malte, Suède... ;
- il faut faire établir un certificat de bonne santé par un vétérinaire 48 h avant le départ ; ce certificat est indispensable pour un voyage en avion (certificat sanitaire pour le transit d'un animal de compagnie) : renseignez-vous auprès de votre compagnie aérienne ;
- en raison de la variété des formalités requises selon les pays, il est fortement conseillé de se renseigner auprès de la compagnie aérienne, de la Direction des Services Vétérinaires et du consulat ou de l'ambassade du pays concerné pour les modalités de transport et d'admission de votre animal.

Je pars en vacances, dois-je utiliser un antiparasitaire particulier?

Oui, si vous partez dans le sud de la France, sur le pourtour méditerranéen ou dans les DOM-TOM. Il existe des maladies particulières (leishmaniose, ehrlichiose, dirofilariose...) qui nécessitent des traitements préventifs. N'hésitez pas à contacter les vétérinaires de la clinique avant votre départ.

Maladies/urgences

Quelle est la température normale d'un chat ou d'un chien?

La température rectale normale est de 38 à 38,5°C. Au-delà de 39°C, l'animal présente de la fièvre.

Le fait que la truffe soit chaude ou froide n'est pas un critère suffisant pour confirmer ou éliminer une fièvre!

La prise de la température au niveau de l'oreille n'est pas applicable chez nos compagnons animaux.

En cas de fièvre, n'hésitez pas à contacter le Pôle Santé Chanturgue au **04 73 91 55 55**.

Mon chien essaie de vomir et n'y arrive pas ; il a le ventre qui gonfle. Est-ce grave?

OUI, c'est gravissime. Il s'agit d'un syndrome dilatation-torsion de l'estomac, considéré comme une urgence absolue en médecine vétérinaire. Cette maladie d'apparition brutale peut entraîner la mort de votre chien en quelques heures. Quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, contactez la clinique ou le service de garde pour emmener consulter votre chien au plus vite.

Mon chat urine partout dans l'appartement et se met en position longtemps pour uriner. Que dois-je faire?

Votre chat a très probablement une cystite. Ces cystites sont très souvent provoquées par des calculs, surtout chez les jeunes chats. La complication possible chez le chat mâle est une obstruction urinaire complète liée à l'accumulation de calculs : votre chat ne peut plus du tout uriner et il s'agit alors d'une urgence.

Consultez-nous rapidement.

Mon animal se met à boire plus. Dois-je consulter?

Oui. Ce n'est pas normal et c'est souvent le signe d'une maladie interne : insuffisance rénale, diabète, infection utérine chez la femelle (pyomètre, métrite), maladie des glandes surrénales...

Il faut consulter : le diagnostic est réalisé par le biais de bilans sanguins et d'exams d'imagerie (échographie).

Que faire en cas de coup de chaleur?

La priorité est de faire baisser la température corporelle de votre chien en le mouillant abondamment avec de l'eau fraîche.

Consulter très rapidement ensuite afin que le traitement d'urgence soit mis en place (perfusions, poursuite du rafraîchissement, suivi des fonctions vitales).

Vous pouvez prévenir le coup de chaleur sur les races à risque (chiens brachycéphales comme les Bouledogues, les Carlins...) en évitant de les sortir aux heures les plus chaudes de la journée, en leur proposant à boire et en les mouillant régulièrement quand il fait chaud (douche, linge humide sur le corps...), en évitant de leur faire faire de l'exercice quand il fait trop chaud, et en restant vigilant, lors des trajets en voiture, à la température de l'habitacle...

Les chenilles et les crapauds sont-ils dangereux pour mon animal?

Oui. Ces animaux, par les substances toxiques et allergisantes qu'ils sécrètent, peuvent être extrêmement dangereux pour votre animal. Ne laissez jamais votre chat ou votre chien jouer avec un crapaud ou s'approcher de chenilles processionnaires.

Les risques sont :

- une réaction allergique parfois mortelle (choc anaphylactique),
- des lésions graves de la langue,
- des troubles cardiaques,
- un état de choc...

Mon animal s'est fait mordre par une vipère, que dois-je faire?

Il faut consulter au plus vite. Le venin de vipère met sa vie en danger. Des soins et un suivi particulier sous couvert d'une hospitalisation sont nécessaires : possible apparition de troubles de la coagulation (CIVD) en particulier.